



Honoraires de mise en location :

- Honoraires d'entremise et de négociation 1 € / m²
 - Organisation des visites, constitution de dossier et rédaction du bail* 10 € / m²
 - Réalisation des états des lieux (entrée + sortie comprises) * 3 € / m²
- * montant appliqué au bailleur et au preneur
- Rédaction d'un bail pour garage/parking : 100 € à charge du bailleur
80 € à charge du preneur

Honoraires de gestion locative :

- Gestion courante d'un bien loué vide : 6% HT (7.2% TTC) des sommes encaissées
- Gestion courante d'un bien loué meublé : 8% HT (9.6% TTC) des sommes encaissées

Assurances/garanties :

- Garantie de loyers impayés 2.6% TTC du total loyer + charges
- PNO (appartement loué vide) 79 € / an
- PNO (appartement loué meublé) 99 € / an
- Frais administratifs de gestion d'une assurance PNO 20 € / an

*Ces tarifs peuvent faire l'objet d'aménagements dans le cadre d'une discussion avec la clientèle.
Sauf mention contraire, ces tarifs s'entendent TVA incluse, au taux en vigueur, soit 20%
Nous consulter pour toute autre prestation*

Honoraires de transaction – mandat avec clause d'exclusivité :

- Jusqu'à 200 000 € 10 000 € TTC du prix net vendeur
- De 200 001 à 600 000€ 5% TTC du prix net vendeur
- Au-delà de 600 000 € 4% TTC du prix net vendeur

Honoraires de transaction – mandat simple :

- Jusqu'à 200 000 € 12 000 € TTC du prix net vendeur
- De 200 001 à 600 000€ 6% TTC du prix net vendeur
- Au-delà de 600 000 € 5% TTC du prix net vendeur

*Ces honoraires représentent les pourcentages et/ou montants maximums applicables à nos prestations.
Les honoraires sont à la charge du vendeur
Ces modalités peuvent faire l'objet d'aménagements dans le cadre d'une discussion avec la clientèle.*

Honoraires de mandat de recherche :

- Jusqu'à 200 000 € 12 000 € TTC du prix de l'acquisition
- De 200 001 à 600 000€ 18 000 € TTC du prix de l'acquisition
- Au-delà de 600 000 € 24 000 € TTC du prix de l'acquisition

*Ces honoraires représentent les pourcentages et/ou montants maximums applicables à nos prestations.
Les honoraires sont hors frais de notaire et hors droits d'enregistrement
Ces modalités peuvent faire l'objet d'aménagements dans le cadre d'une discussion avec la clientèle, et dans le cas d'une vente effectuée avec le concours d'un autre intermédiaire immobilier*